

169^e TABLE RONDE NATIONALE
TECHNIQUE ET JURIDIQUE

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la 169^e Table Ronde Nationale Technique et Juridique qui se déroulera à PARIS le :

**Vendredi 27 mars 2020
de 14 h à 18 h**

Lieu : Maison de l'Architecture dans la Chapelle de l'Ancien Couvent des Récollets
148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS -Métro Gare de l'Est

Avec pour thème :

PATHOLOGIES DES SOLS CARRELÉS
Origines et causes des désordres

Public concerné : architecte, expert, ingénieur, avocat, magistrat, professionnels du bâtiment

Présentation :

L'Agence Qualité Construction dans son rapport annuel 2019 observe à nouveau que les revêtements de sols intérieurs constituent toujours la typologie des désordres les plus fréquents, en tout premier lieu dans la maison individuelle, mais aussi dans le logement collectif et les locaux d'activités. Et les sols carrelés représentent la part la plus importante des désordres rencontrés. Les raisons techniques quant à l'apparition des désordres sont nombreuses dans un domaine d'activité où les règles de l'art s'entremêlent entre supports, produits et modes de pose.

Programme :

1. Les règles de l'art et les évolutions réglementaires
2. Les types de désordres et pathologies les plus courantes
3. Le produit carrelage, ses caractéristiques techniques et les défauts rencontrés
4. Les désordres rencontrés en expertise judiciaire
5. La jurisprudence sur ce type d'ouvrage

Intervenants :

- **Madame Virginie MERLIN**, ingénieur, docteur en science des matériaux, spécialiste technique national des revêtements de sols à l'APAVE, membre des commissions au CSTB.
- **Monsieur Jean-Pierre THOMAS**, ingénieur ESTP, directeur technique adjoint branche construction chez EURISK groupe Stélliant, rédacteur pour l'AQC de « sols carrelés, point de vigilance », membre des commissions au CSTB.
- **Monsieur Alexandre FILHOL**, ingénieur au département expertise de la Société Française de Céramique.
- **Monsieur Didier SAINT-PAUL**, expert près la Cour d'appel de Toulouse, ex-membre des commissions au CSTB.
- **Maître Guillaume LEMAS**, avocat au barreau de Paris.

A la lueur de l'expérience des intervenants, nous instituerons un débat avec la salle. Les échanges pourront se poursuivre sur place, à la fin de la séance autour d'un verre.

Une attestation validant 4 h de présence à cette formation sera délivrée à la fin de la journée.

Comptant sur votre présence, nous vous adressons, Maître, Madame, Monsieur, chère Consœur, cher Confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'organisateur de la table ronde

Pascal MEIGNEN, architecte dplg, expert de justice

N° SIRET : 309 420 792 000 66. NAF : 9499 Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11 75 51417 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION
ATTESTATION DE PRÉSENCE À LA FORMATION
169^e Table Ronde Nationale Technique et Juridique

PATHOLOGIES DES SOLS CARRELÉS
Origines et causes des désordres

Intervenants :

- **Madame Virginie MERLIN**, ingénieur, docteur en science des matériaux, spécialiste technique national des revêtements de sols à l'APAVE, membre des commissions au CSTB.
- **Monsieur Jean-Pierre THOMAS**, ingénieur ESTP, directeur technique adjoint branche construction chez EURISK groupe Stélliant, rédacteur pour l'AQC de « sols carrelés, point de vigilance », membre des commissions au CSTB.
- **Monsieur Alexandre FILHOL**, ingénieur au département expertise de la Société Française de Céramique.
- **Monsieur Didier SAINT-PAUL**, expert près la Cour d'appel de Toulouse, ex-membre des commissions au CSTB.
- **Maître Guillaume LEMAS**, avocat au barreau de Paris.

Date : **Vendredi 27 mars 2020, de 14h à 18h**

Lieu : Maison de l'Architecture dans la Chapelle de l'Ancien Couvent des Récollets
148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

NOM et Prénom du participant :

En qualité de :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Courriel : →

Inscription obligatoire (joindre un chèque libellé à l'ordre du CNEAF pour les frais de participation).

Membre du CNEAF à jour de la cotisation 2020 **0 €**

Autres..... **80 €**

Magistrat **INVITÉ**

(Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA)

Sera présent au cocktail qui suivra : OUI NON

Attestation comptable : règlement reçu par virement effectué le/ 2020

IBAN-RIB : FR76 3006 6100 4100 0106 0760 178 BIC CMCIFRPP

Ou chèque n° Banque : reçu le/ 2020

Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA.

Ce coupon vaudra attestation comptable

ATTESTATION DE FORMATION

Je, soussigné Philippe WITT, Président du Collège National des Experts Architectes Français, atteste que la personne susnommée a effectivement participé à la formation ci-dessus d'une durée de **4 heures**.
En foi de quoi, est délivrée cette présente attestation.

Fait à Paris, le

Philippe WITT
Président du CNEAF

Cette attestation est remise à la fin de la formation et est valable uniquement revêtue du cachet de l'organisme formateur et de la signature du responsable de formation. Tout usage frauduleux du présent document est passible de sanctions pénales.